

Association Club Cyclotouriste de Sausheim sigle : CCS
Siège 7 Rue des Roses 68390 Sausheim (enregistrée au Tribunal d'instance de Mulhouse Vo 145 Folio 4 23 11 12)
CARTE DE MEMBRE

L'adhésion c'est

- ◆ L'article 5 des statuts de l'association ci-dessus nommée confirme votre adhésion comme **membre adhérent** en son sein par l'attribution de la présente carte de membre.
- ◆ La carte de membre vaut de bénéficier des 32 articles des statuts régissant l'association en contre partie de leur respect (dont les décisions prises dans le sens de l'article 4 pour ne pas remettre en cause l'objet de l'association et des membres avec licences. L'objet est de développer la pratique des activités cycliste, cyclotouriste et pédestre).

L'adhérent reconnaît que la carte de membre n'est pas une licence.

- ◆ L'assurance-club AXA n°10753519504 (par la FFVélo) et MDS (par la FSGT) exclut toutes randonnées sur voies dangereuses (routes, sentiers par ex.) nécessitant ou non l'utilisation de matériel spécialisé (vélo par ex.) pour les membres sans licence. Pour de telles sorties, mêmes programmées quelle que soit l'association, vous vous engagez à titre personnel et il convient alors de vous assurer soit personnellement soit auprès de l'organisateur qui peut proposer ou non une assurance temporaire pour sa manifestation ou pour sorties internes : *par exemple le club CCS assure les non licenciés sur ses organisations officielles inscrites au calendrier FFVélo ainsi que sur 3 sorties internes au CCS.*
- ◆ Par contre l'assurance-club couvre en Responsabilité Civile les membres qui sont sans licence ainsi que leurs dommages subis : dans leurs activités de réunion, de visite, de repas, de bénévolat et dans ces cas leurs déplacements, le tout si organisé par le CCS et dès lors que la responsabilité du club est engagée.

La cotisation

Elle est annuelle et sa validité court du 1^{er} janvier de l'année n au 31 décembre de l'année n.

Elle est fixée à : euros pour pour un membre individuel ou bien le 1^{er} membre d'une famille

En pour le second membre d'une famille elle sera de euros si cette carte est couplée à un autre membre de la famille déjà titulaire : soit de la carte de membre à euros soit d'une licence.

Si la carte est prise à partir du 1^{er} septembre, la cotisation de l'année en cours est ajustée à 30% du montant de l'année n soit euros en

la carte de membre :

vous sera envoyée dès réception OBLIGATOIRE du bulletin d'adhésion rempli et signé ci-dessous et de la cotisation.

Pour des raisons administratives nous devons impérativement tenir un état de tous nos membres avec adresse et date de naissance. Ceux-ci devront être à jour de leur cotisation. Nous vous demandons de remplir et nous retourner le bulletin d'adhésion ci-dessous. La loi sur le sport et les assurances demandent au club de conserver ce document.

Sigles : CCS : Club Cyclotouriste de Sausheim – FFVélo : Fédération Française de Cyclotourisme – FSGT : Fédération Sportive et Gymnique du Travail

- 1) Remplir le bulletin d'adhésion – Signer – (si besoin faites vous une copie pour votre info)
- 2) Payer la cotisation sous forme de chèque à l'ordre de : Club Cyclotouriste de Sausheim
- 3) Envoyer le tout par voie postale au trésorier : Aldo BRONDANI 40 Rue du Moulin 68390 BALDERSHEIM

Bulletin d'adhésion

Carte de Membre

bulletin remplissable à l'ordinateur

NOM :

Prénom :

Date de naissance : jj/mm/aaaa

Adresse : N°

Rue – Place

Code Postal

Ville

Téléphone

Email

Je reconnais avoir reçu et les modalités et les conditions d'assurance de la part de l'association CCS

Date :

Lu et approuvé

Signature du membre (des parents si – de 18 ans)

Personne à prévenir en cas d'accident (info strictement réservée au responsable d'activité) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél fixe :

Port: